



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 5 février 2018 :

- 1- le règlement no. 50 modifiant le règlement de construction no. 240 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les fondations autorisées selon les recommandations d'un professionnel;
- 2- le règlement no. 51 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018;
- 3- le règlement no. 52 abrogeant le règlement no. 4 relatif à la vidange des installations septiques;
- 4- le règlement no. 53 fixant les taxes et tarifications pour l'exercice 2018;

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 6 février 2018.

Pauline Vrain
Greffière